

Budget primitif 2005

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Rappel des éléments de cadrage des orientations budgétaires 2005

I. Rappel des termes du débat

Les actions de la CAGB, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont aujourd'hui conduites selon plusieurs axes de cadrage :

- les compétences statutaires issues de la transformation du District en Communauté d'Agglomération en 2001.
- le Contrat d'Agglomération pour la période 2003 – 2006.
- les autres contrats (CPER, CITÉ,...)
- le PPIF 2004 – 2007.

Dans les quatre cas, des ajustements sont régulièrement nécessaires.

En effet, les compétences statutaires ont évolué, et de nouveaux transferts ont été effectués, avec la déclaration d'intérêt communautaire de nouvelles zones d'activités, de résorption de friches industrielles, ou encore plus récemment de l'enseignement musical et de la construction du CNR. Ces évolutions, ainsi que celles encore à venir, impactent notablement sur les équilibres budgétaires, même si le principe intangible du PPIF demeure que pour toute opération nouvelle, il convient de trouver en équivalence la ou les opérations en moins value ou en lissage dans le temps, ou sinon d'identifier des recettes nouvelles.

Le Contrat d'Agglomération aussi, comportant 42 actions dont la moitié en maîtrise d'ouvrage CAGB, évolue en fonction de l'avancement des études opérationnelles, de décisions de la CAGB, ou encore d'événements externes (La Malate, avec la question du pôle France, d'autres projets repoussés du fait du PPRI,...)

Enfin, le PPIF fait la synthèse entre les besoins de financement des compétences, ceux résultant des engagements contractuels, et les capacités en matière de recettes que nous pouvons espérer.

[...]

L'année 2005 sera [aussi] l'année où les contrats avec nos partenaires devront être revus : le CPER devrait être réactualisé, le Contrat d'Agglomération pourrait également l'être à cette occasion, les programmes ATSR, CITÉ,... également.

[...]

Enfin, après des premières années de construction de notre agglomération, avec nécessairement une phase plus prospective, plus d'études de définition de nos besoins et de nos actions, nous sommes passés dans une phase où nous allons davantage réaliser, sans pour autant abandonner les études relatives à nos projet et la réflexion pour l'avenir.

En effet, après des investissements lourds dans les domaines tels que les transports, l'économie, le service d'incendie et de secours, les infrastructures routières, 2004 a vu débiter deux nouveaux chantiers pour la CAGB, la Maison des Microtechniques (appelée désormais TEMIS Innovation), et l'entrée Est.

Il est souhaitable que les réalisations concrètes se poursuivent et s'intensifient en 2005 et au delà.

Pour cela l'administration de la CAGB s'est organisée afin de porter activement les projets, et il conviendra certainement de renforcer quelques services pour que les chantiers avancent au rythme souhaité.

En particulier, le développement économique, le CNR, les liaisons douces, les aménagements du port fluvial, pour ne citer que ceux là, devront bénéficier de renforts pour réellement accélérer.

II. Quelques principes à retenir :

- une articulation entre les compétences à assurer, une contractualisation à respecter et à réactualiser, dans un cadre budgétaire fixé par un PPIF quadriennal glissant.
- un renforcement de l'efficacité pour la réalisation des investissements décidés.
- une clarification des compétences communautaires pour les trois ans à venir.
- des enjeux stratégiques forts, dans un cadre budgétaire contraint et tendu.
- des recettes en croissance limitée.
- une nécessité de conjuguer notre stratégie avec nos partenaires avec les contractualisations en cours ou à venir.
- la poursuite de la Dotation de Solidarité Communautaire renouvelée destinée à favoriser la cohésion et la solidarité communautaire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vote ses ouvertures de crédits budgétaires par nature (par type de dépenses et recettes) et par chapitre. La nomenclature M14 impose une présentation croisée par nature et par fonction.

En annexe, un tableau récapitulatif déclinera, conformément aux conditions de vote expliqué ci-dessus, par section, les propositions de crédits budgétaires par chapitre et par compétence.

Présentation du budget primitif 2005

I. Le budget principal et le budget annexe transports hors opérations d'ordre

Dans ce contexte les budgets primitif principal et annexe transport toutes sections confondues, hors écritures d'ordre, autofinancement et subvention d'équilibre du budget annexe neutralisées mais report compris, s'élèvera à 127 463 003,91€ soit une augmentation de 1,75 % par rapport au budget primitif 2004.

BUDGET PRINCIPAL 2005 REPORTS COMPRIS		
Avec reports	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Administration générale	6 144 793,99	854 501,82
Incendie	6 864 009,42	
Collèges	139 000,00	
Equipements culturels et sportifs	1 227 580,00	56 000,00
Habitat	1 155 000,00	209 000,00
Politique de la ville	1 637 000,00	768 000,00
SYBERT et déchets	10 385 000,00	9 329 999,00
Environnement	849 000,00	262 500,00
Transports	3 584 153,06	507 099,32
Subvention d'équilibre	9 700 000,00	
Infrastructures	9 120 500,00	2 864 300,00
Aménagement et AUDAB/SCot	1 555 000,00	202 830,00
Projet d'agglomération / CDP / CITE	225 000,00	0,00
Tourisme	914 843,27	90 400,00
Economie	11 677 518,43	5 268 352,00
Sous total services opérationnels	65 178 398,17	20 412 982,14
Résultat N-1 (reprise anticipée)	2 667 793,25	4 722 064,16
FCTVA		1 923 000,00
Emprunt		8 122 586,12
Charges financières hors ligne de trésorerie	1 506 727,47	
Fiscalité et compensation		40 197 072,00
DGF dont suppression part salaire		20 610 388,00
Autres charges (dont ligne de trésorerie) et produits	200 000,00	10 000,00
Sous total opérations financières	4 374 520,72	75 585 110,28
Attribution de Compensation de TP	24 112 031,53	108 000,00
DSC (versement 2005)	2 441 142,00	
Sous total des versements aux communes	26 553 173,53	108 000,00
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	96 106 092,42	96 106 092,42

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2005 REPORTS COMPRIS		
Avec reports	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe transports	40 333 401,78	27 966 835,10
Emprunt		2 450 989,35
Subvention d'équilibre		9 700 000,00
Résultat N-1 (reprise anticipée)	723 509,71	939 087,04
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	41 056 911,49	41 056 911,49
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	<i>-9 700 000,00</i>	<i>-9 700 000,00</i>
TOTAL REEL CONSOLIDE	127 463 003,91	127 463 003,91

II. Le budget principal et le budget annexe transports : opérations d'ordre

OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Dotations aux amortissements	313 639.93	313 639.93
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Intérêts courus en 2004 échus en 2005	30 668.42	30 668.42
	<i>compte 1688</i>	<i>compte 6611</i>
Intérêts courus en 2005 échus en 2006	325 000.00	325 000.00
	<i>compte 6611</i>	<i>compte 1688</i>
Charges à étaler (subventions et fonds de concours)	8 782 755.78	8 782 755.78
	<i>comptes 4815 et 6812</i>	<i>comptes 4815 et 7915</i>
TOTAL	9 452 064.13	9 452 064.13
OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET ANNEXE		
Dotations aux amortissements	2 712 820.24	2 712 820.24
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Intérêts courus en 2004 échus en 2005	28 970.51	28 970.51
	<i>compte 1688</i>	<i>compte 6611</i>
Intérêts courus en 2005 échus en 2006	120 000.00	120 000.00
	<i>compte 6611</i>	<i>compte 1688</i>
TOTAL	2 861 790.75	2 861 790.75

III. Le budget principal : proposition de budget primitif par compétence

a) Les recettes non ventilables de la section de fonctionnement

↳ Le produit de taxe professionnelle.

Le produit de taxe professionnelle tient compte des éléments de notification présentés dans le rapport précédent, notifiés par les services de l'Etat.

Ces éléments sont : (rappel)

- augmentation du taux de TPU en 2005 à 15,30%
- variation de base appliquée de +3,42%
- soit un produit de TP de 38 885 103 €.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat est de 1 311 969 €.

↳ La Dotation Globale de Fonctionnement.

Le montant de la DGF 2005 ne sera notifié par les services de la Préfecture que fin mars 2005. Une estimation a été calculée sur la base suivante :

- constance du montant de la part dit de compensation soit 13 517 928 €
- réduction du montant de la part dit d'intercommunalité de 4%, soit 7 092 469,7€.
- soit un total de 20 610 387,71 €.

↳ L'Attribution de Compensation de TP négative est inscrite à hauteur de 108 000 €.

Lorsqu'une commune a une fiscalité districale supérieure à sa taxe professionnelle ou si elle a procédé à plus de transferts de charges vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qu'elle n'a perçu de taxe professionnelle l'année précédant la mise en place de la TPU, son ACTP est négative et le versement de cette dernière se fait de la commune vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour faciliter la gestion de trésorerie des communes concernées par l'Attribution de Compensation de TP négative, il a été convenu d'appeler celle-ci seulement lors du versement de la Dotation d'Initiative Économique, aujourd'hui Dotation de Solidarité Communautaire volet Solidarité économique ; ainsi, en décembre 2004, a été appelée l'Attribution de Compensation de TP négative de 2003.

↳ Sur la base d'une simulation de compte administratif 2004, il est proposé de reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement 2004 et de l'affecter partiellement en recettes de fonctionnement 2005.

Ainsi, il est nécessaire de couvrir le déficit d'investissement, repris également par anticipation, en affectant pour le moins 2 667 793,16 € de cet excédent de fonctionnement 2004 en recettes d'investissement et d'affecter le solde, 2 054 270,91 € en recettes de fonctionnement.

b) Les dépenses non ventilables de la section de fonctionnement

Suite à la dernière commission d'évaluation des charges de décembre 2004 et après correction, dans son calcul 2005, du montant du transfert lié au traitement des déchets (réduction de 9,15 € par habitant à 2,75 € par habitant : -70%) pour les communes concernées, le montant de l'Attribution de Compensation de TP 2005 est proposé à : 24 112 031,53 €

La Dotation de Solidarité Communautaire, versée en 2005, est estimée à 2 441 142 € ; elle comprend le volet Solidarité Sociale et fiscale pour 2 025 000 €, le volet Accueil des Gens du Voyage pour 14 400 € et une provision pour le volet Solidarité Économique de 401 742 €.

Pour mémoire, ce dernier volet en 2004 était de 318 128 € sur la base des permis de construire de 1997 à 2003.

c) Les recettes non ventilables de la section d'investissement

Le fonds de compensation de la TVA est perçu l'année même de réalisation des investissements déclarés chaque trimestre. Au titre de 2005, le montant du FCTVA est estimé à 1 923 000 €.

d) Les dépenses non ventilables de la section d'investissement.

Le remboursement en capital de la dette au titre de 2005 est estimé (au regard du niveau des taux connus à ce jour) à 988 000 € pour les contrats déjà mobilisés au 1^{er} janvier 2005.

Pour les nouveaux contrats à mobiliser en 2005, il faut rappeler que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dispose encore d'un droit de tirage, jusqu'à fin 2005 de 16,5 M€ (5,5 M€ sur la Caisse d'Épargne de Franche Comté et 11 M€ sur le Crédit Agricole). Comme les exercices précédents, il est proposé d'utiliser au maximum les possibilités de financement fournies par une ligne de trésorerie et de ne consolider qu'en fin d'exercice le montant exact du besoin de financement à couvrir.

Une enveloppe complémentaire au titre d'emprunts éventuellement contractés en cours d'exercice vient compléter le montant du crédit de cette ligne pour la porter à 1 080 000 €.

Grâce à une simulation du compte administratif 2004, dont la validation définitive, après vérification de la conformité du compte de gestion du comptable aura lieu avant la fin juin 2005, il est proposé de reprendre par anticipation le déficit d'investissement 2004 estimé, soit 2 667 793,25 €.

Cette proposition fait le pendant de celle portant sur la reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2004 en recettes de fonctionnement 2005.

Le virement de section à section (autofinancement – dépense en section de fonctionnement et recettes en section d'investissement) et les recettes non affectées de la section d'investissement (dont FCTVA) doivent obligatoirement couvrir le remboursement en capital des emprunts.

- e) Présentation des compétences, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement / fiches thématiques du budget principal

Commission n° 1 : ADMINISTRATION GENERALE (gestion et équipements des services)

Proposition synthétique

↵ Total des dépenses d'investissement : 1 140 899,99 €

↵ Total des recettes d'investissement : 28 951,82 €

↵ Total des dépenses de fonctionnement : 5 003 894,00 €

↵ Total des recettes de fonctionnement : 825 550,00 €

↵ Besoin de financement global de la compétence : 5 290 292,17 €

En investissement, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé, fin 2004, d'étendre les locaux administratifs de la City par l'achat des locaux NOOS. Un report de 2004 sur 2005 de 659 100 € est effectué. La ligne « achat de locaux » est complétée de 200 00 € afin de faire face à d'autres opportunités sur ce même site.

En conséquence du précédent paragraphe et suite à l'arrivée de nouveaux agents ou services, il est proposé l'ouverture de crédits pour l'aménagement des locaux (25 000 €) et les dotations en mobilier et matériel informatique (168 743,85 € - reports compris)

Dans le cadre du projet portail WEB, en l'absence de programmation 2005 des achats, il est proposé de rappeler le montant inscrit au PPIF au titre de 2005 soit 20 000 € et d'y ajouter les reports (68 056,14 €). Les recettes attendues sur ces opérations de l'Etat et de la CRFC sont reportées pour 28 951,82 €.

En matière de fonctionnement, les charges de gestion courante respectent la programmation du PPIF version mars 2004 mais doivent être complétées pour 18 500 € en raison notamment de la prorogation du contrat de location des locaux VIDOR (4^e étage de la City) et l'actualisation de coûts des prestations informatiques assurées par la ville de Besançon soit un montant du chapitre 011 de 821 500 €.

Hors le fonctionnement des services, il est prévu la contribution au SM LUMIERE pour 17 000 € et la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres sociales pour 20 394 €.

Une provision pour recevoir des remboursements d'assurance (responsabilité civile ou SOFCAP) est ouverte tous les ans : 15 000 €.

Le montant des charges de personnel conforte l'hypothèse inscrite dans le PPIF soit 3 570 00 €. Il tient compte des recrutements en cours ou soumis actuellement à validation et de la mise en place du régime indemnitaire, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Les indemnités des élus et les charges y afférant sont proposées à 239 000 €.

Il est proposé, dans un souci de lisibilité et afin de mettre en parallèle les dépenses de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en matière de logistique et de personnel, d'inscrire le remboursement des prestations assurés pour le SM PSI, le SM SCot et le SYBERT en recettes de fonctionnement de la compétence Administration Générale (et non dans les compétences opérationnelles).

Soit :

- prestations pour le SYBERT : 679 000 €
- prestation pour le SM Scot : 97 600 €
- prestations pour le SM PSI : 7 950 €

Le volet Communication institutionnelle, dont la ligne « Événements d'agglomération » a été retirée et inscrite sous la compétence Équipements sportifs et culturels, couvre pour 336 000 € :

- l'édition et la diffusion du Magazine de l'Agglomération
- d'autres publications
- le financement d'événements ponctuels (match de boxe, places de BRC,...)
- l'organisation de manifestations, tel que l'inauguration de TEMIS INNOVATION et les vœux 2005.
- la mise à jour du site Internet
- la réalisation du reportage audiovisuel annuel sur les activités de la CAGB.

Il faut rappeler la recette de fonctionnement qu'est la régie publicitaire du Magazine pour 36 000 €.

Commission n° 1 : SERVICE SECOURS ET INCENDIE

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : /
- ↵ Total des recettes d'investissement : /
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 6 864 009,42 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

- ↵ Besoin de financement global de la compétence : 6 864 009,42 €

La contribution au SDIS pour l'exercice 2005 a été notifiée pour les 59 communes le 22 décembre 2004. Le montant de cette contribution s'élève à 6 864 009,42 € (+2,52% par rapport à 2004 - Pour mémoire, la contribution 2003 s'élevait à : 6 695 258,84 €)

Commission n° 1 : COLLEGES

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : /
- ↵ Total des recettes d'investissement : /
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 139 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

- ↵ Besoin de financement global de la compétence : 139 000 €

La compétence « collègue » est uniquement constituée de remboursements aux SIVOS et à la Ville de Besançon des échéances d'emprunts contractés avant le transfert progressif de la compétence Collège au Conseil Général. Ces fonds de concours sont estimés à 139 K€ pour 2005, en l'absence des notifications 2005

Commission n° 2 : ECONOMIE

Proposition synthétique

- ↔ Total des dépenses d'investissement : 9 275 518,43 €
- ↔ Total des recettes d'investissement : 5 153 352,00 €
- ↔ Total des dépenses de fonctionnement : 2 402 000,00 €
- ↔ Total des recettes de fonctionnement : 115 000,00 €

↔ Besoin de financement global de la compétence : 6 409 166,43 €

En investissement, le paiement des travaux de construction de la Maison des Microtechniques (2 870 K€) sera soldé en 2005 et il s'agira de percevoir le solde des subventions attendues (3 101 K€) pour toute l'opération.

L'acquisition du bâtiment SM2E fait l'objet d'un report de 1 400 K€ et doit être complétée pour 150 k€. En recettes, il est prévu 150 K€ de cessions immobilières.

Les autres zones d'activités voient poursuivre leur aménagement :

- PSI- TEMIS, via une avance au syndicat pour 209 000 €
- Pôle Santé, via des avances sur travaux pour 982 245 € dont 482 245 € de reports sur 2005.
- Zone des Marnières, pour 1 488 K€ dont 1 050 K€ pour des acquisitions foncières et 250 K€ de travaux, le reste consiste en des études pré-opérationnelles.
- Portes de Vesoul, pour 896 K€ dont 596 K€ pour des acquisitions foncières et 150 K€ de travaux et 150 K€ d'études pré-opérationnelles.
- Zone des Andiers, avec 70 000 € d'acquisitions foncières prévus pour 2005.
- Zone de Marchaux, avec 310 000 € d'acquisitions foncières prévus pour 2005.
- Zone de Mamirolle (nouvelle mesure du PPIF 2005-2008) dont le projet est 1,1M€ sur 2 ans dont 400 K€ en 2005.

En recettes, il est prévu de percevoir le remboursement des avances versées dans le cadre de TEMIS et du Pôle Santé, après rétrocession des zones : 1 140 K€ pour TEMIS et 762 K€ pour le Pôle Santé. En section de fonctionnement, il est proposé de proroger les actions menées en 2004, notamment via les contributions au PSI (fonctionnement : 132 K€), au SMAIBO (contribution de 363 K€ et reversement de TP de 175 K€) et aux syndicats de Dole Tavaux et La Vèze. (125 K€).

L'aide à l'installation et au développement des entreprises prendra différentes formes :

- fonds d'intervention économique : 150 000 €
- aides aux très petites entreprises : 50 000 €
- la gestion de la pépinière de Palente : 180 000 €
- la délégation de service public de TEMIS INNOVATION : 210 000 €
- une subvention à Franche Comté Expansion : 15 000 € et à l'Agence Foncière : 15 000 €
- le fonctionnement des zones d'activités, par le remboursement de fonds de concours à la ville de Besançon sur les investissements en réseaux d'eau, d'assainissement et de chauffage sur le Pôle Santé (537 000 €)

Par ailleurs, le volet Communication du Développement Économique sera souligné par :

- des actions de promotion économique pour 100 000 €
- l'animation du réseau des microtechniques (Lettre SPL, ...) : pour 150 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des redevances à recevoir et des charges à récupérer dans le cadre de la gestion de la pépinière de Palente et de Temis Innovation : 115 000 €.

Proposition synthétique

- ↔ Total des dépenses d'investissement : 500 000 €
- ↔ Total des recettes d'investissement : 200 000 €
- ↔ Total des dépenses de fonctionnement : 655 000 €
- ↔ Total des recettes de fonctionnement : 9 000 €

↔ Besoin de financement global de la compétence : 946 000 €

Il est proposé de reconduire l'enveloppe de 500 000 € au titre des acquisitions foncières dans le cadre des opérations d'habitat.

Ces opérations pourraient être financées à hauteur de 200 000 € par une participation du Conseil Régional.

Le chapitre 65 lié au versement des subventions s'élève à 595 000 € répartis en :

- subvention de fonctionnement à des organismes privés (ADIL, HDL, ALEPH,... liste précise avec montant dans le point suivant) pour 30 000 €
- subvention de fonctionnement aux communes afin de financer leur frais de portage lors d'acquisitions foncières : 90 000 €
- subvention d'investissement à des personnes privées type SA HLM : 275 000 €
- fonds de concours aux offices HLM publics : 175 000 €
- fonds de concours aux communes : 25 000 €

Les charges générales, à hauteur de 60 000 € concernent des frais d'étude de fonctionnement (25 000 €) et de communication (20 000 €) et de prestation d'animation (15 000 €) dans le cadre du PLH.

Commission n° 4 : TRANSPORTS (BUDGET PRINCIPAL)

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : 3 524 153,06 €
- ↵ Total des recettes d'investissement : 507 099,32 €
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 60 000,00 € (hors subvention d'équilibre)
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

↵ Besoin de financement global de la compétence : 3 077 053,74 € (hors subvention d'équilibre au budget annexe)

Les projets de la compétence Transports, dans le cadre du budget principal, reports compris se déclinent ainsi :

- la création de TCSP (notamment sur les Hauts du Chazal) pour 730 000 €
- des travaux de voirie et de voirie cyclables pour respectivement 201 703,46 € et 300 000 €
- des études dont le PDU pour 492 449,60 €
- la création et la gestion des parkings relais de TEMIS et du CAMPUS pour 350 000 €.
- en fonctionnement, la subvention à verser au CRFC sur la halte ferroviaire TER de Morre (45 000 €) et des frais de communication pour 15 000 €
- l'acquisition du bâtiment SPIC pour 1 450 000€

Au regard des besoins du budget annexe transport, la subvention d'équilibre est estimée à 9,7 M€.

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : 535 000 €
- ↵ Total des recettes d'investissement : 202 830 €
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 310 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

↵ Besoin de financement global de la compétence : 642 170 €

Une AP-CP, n°04.3, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux liés à la résorption des friches industrielles.

L'AP-CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2005 : voir point précédent.

- ↵ Montant du crédit de paiement 2005 : 450 000 €
- ↵ Montant des subventions attendues pour 2005 : 202 830 €
- ↵ Financement assuré par la CAGB en 2005 : 247 170 €

La mise en place d'un Système d'information géographique (SIG) d'agglomération se poursuit par l'achat de logiciels pour 55 K€ (en investissement) et de données pour 25 K€ (en fonctionnement). Des crédits à hauteur de 35 K€ sont également prévus pour le fonctionnement d'un service partagé pour gérer ce SIG.

Dans le cadre de l'aménagement des entrées de ville, il est demandé un crédit de 30 000 € pour des acquisitions foncières (sur la commune de Morre notamment)

En fonctionnement, des fonds de concours aux communes pourront être versées au titre des aménagements des centres village ; l'inscription proposée est de 250 000 €.

Proposition synthétique

- ↪ Total des dépenses d'investissement : /
 - ↪ Total des recettes d'investissement : /
 - ↪ Total des dépenses de fonctionnement : 225 000 €
 - ↪ Total des recettes de fonctionnement : /
-
- ↪ Besoin de financement global de la compétence : 225 000 €

Les trois thèmes développés dans cette compétence en 2005 sont :

- le suivi du contrat d'agglomération (74 000 €)
- Le fonctionnement du CDP (51 000 €)
- Un crédit d'étude de fonctionnement pour 100 000 €

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : 4 890 000 €
- ↵ Total des recettes d'investissement : 2 864 300 €
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 4 230 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

- ↵ Besoin de financement global de la compétence : 6 256 700 €

Une AP-CP, n°04.I, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux liés aux aménagements de voirie de l'entrée est..

L'AP-CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2005 : voir point précédent.

- ↵ Montant du crédit de paiement 2005 : 4 700 000 €
- ↵ Montant des subventions attendues pour 2005 : 2 864 300 €
- ↵ Financement assuré par la CAGB en 2005 : 1 835 700 €

Par ailleurs, en investissement, il est proposé de faire mener une ou plusieurs études liées à l'implantation du TGV, la provision serait de 100 000 €, et d'opportunité du barreau routier entre le RD 486 et la RN83 pour 70 000 €.

L'installation de signalétique en entrée d'agglomération est aussi envisagée pour 20 000 €.

En matière de fonctionnement, les crédits se répartissent entre des fonds de concours à l'Etat et des charges d'entretien et de logistique :

- participation au financement du TGV : 310 000 €
- fonds de concours routiers, dans le cadre du CPER : 3 800 000 €
- Entretien de la voirie d'intérêt communautaire : 67 000 €
- Éclairage de la voie des Montboucons : 53 500 €

Proposition synthétique

- ↔ Total des dépenses d'investissement : 1 250 000 €
- ↔ Total des recettes d'investissement : 728 000 €
- ↔ Total des dépenses de fonctionnement : 387 000 €
- ↔ Total des recettes de fonctionnement : 40 000 €

↔ Besoin de financement global de la compétence : 869 000 €

Au titre de 2005, il est proposé de renouveler la convention d'avance de trésorerie au PLIE pour un montant identique à celui de 2004, soit 400 000 €.

L'inscription se décline en une dépense sur le compte 2764 et sa recette équivalente en 2764, car l'opération doit être équilibrée sur l'exercice.

Une proposition de convention vous est soumise dans les points suivants du présent rapport.

Une AP-CP, n°04.2, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux liés à la construction des aires d'accueil des gens du voyage.

L'AP-CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2005 : voir point précédent.

- ↔ Montant du crédit de paiement 2005 : 850 000 €
- ↔ Montant des subventions attendues pour 2005 (Etat, CAF et CRFC) : 328 000 €
- ↔ Financement assuré par la CAGB en 2005 : 522 000 €

En fonctionnement, il est proposé de :

- subventionner le PLIE pour 111 000 €
- prévoir des crédits de fonctionnement des aires (gardiennage, entretien) pour 181 000 €.
- Apporter des fonds de concours aux communes pour l'aménagement de terrains familiaux (10 000 €) et des subventions aux associations qui assurent l'accompagnement social des familles (10 000 €)
- Provisionner des subventions d'investissement aux SA HLM et/ou aux offices publics HLM à hauteur de 75 000 € pour des opérations Habitat dans le cadre de la Politique de la Ville.

Les recettes de fonctionnement portent sur la perception de redevance des occupants des aires d'accueil des gens du voyage (20 000 €) et une subvention de l'Etat sur la gestion de ces aires (20 000 €).

Proposition synthétique

↪ Total des dépenses d'investissement : 259 700 €

↪ Total des recettes d'investissement : /

↪ Total des dépenses de fonctionnement : 967 880 €

↪ Total des recettes de fonctionnement : 56 000 €

↪ Besoin de financement global de la compétence : 1 171 580 €

Une AP-CP, n°04.4, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux d'aménagement du site de la Malate.

L'AP-CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2005 : voir point précédent.

↪ Montant du crédit de paiement 2005 : 119 600 €

↪ Montant des subventions attendues pour 2005 : 0 €

↪ Financement assuré par la CAGB en 2005 : 119 600 €

Afin de préparer le transfert du Conservatoire National de Région, il est proposé des crédits d'études (complément études de programmation, études de sol) permettant de définir le projet de construction pour 100 000 €.

Dans ce même domaine de l'enseignement musical, une enveloppe de 100 000 € est demandée afin de mener une étude de fonctionnement sur la définition des critères de soutien aux écoles de musique, sur le contenu et le contour du réseau de ces écoles.

L'opération Ordiclasses, inscrite dans l'opération plus large nommée TIC, se poursuit en 2005 et s'étend avec la mise en place d'un portail éducatif (subvention versée à la ville de Besançon) et la connexion des écoles maternelle. Ainsi :

- achats de logiciels pour les écoles primaires et maternelles pour 40 100 €
- subvention à Besançon pour le portail éducatif, 50 000 €
- prestations du service informatique de Besançon pour des prestations d'intérêt communautaire et communal pour 117 880 €.

Les prestations d'intérêt communal devront être remboursées par les communes bénéficiaires soit environ 56 000 €.

La convention sur 3 ans portant sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur la rénovation du palais des sports de Besançon se poursuit en 2005 pour 500 000 €.

A compter de 2005, la ligne Événements d'agglomération, précédemment inscrite en administration générale, au titre de la communication institutionnelle, sera désormais suivie par la compétence Équipements sportifs et culturels.

Ainsi, une subvention de 50 000 € sera versée à la ville de Besançon pour l'organisation des Instemps Festifs et de 100 000 € pour l'événement d'agglomération 2006.

Cette opération est à mettre en parallèle avec les crédits de subventions aux associations pour l'organisation d'animations, ouverts à hauteur de 45 000 € dont 25 000 € pour le championnat de mongolfières.

Par ailleurs, des crédits de communication propres à la compétence pour 5 000 € sont demandés.

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : 564 000 €
- ↵ Total des recettes d'investissement : 189 000 €
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 285 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : 73 500 €

↵ Besoin de financement global de la compétence : 586 500 €.

Une AP-CP, n°04.7, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux de construction d'une plateforme bois.

L'AP-CP n'a pas fait l'objet d'une révision, au titre de 2005 : voir point précédent.

- ↵ Montant du crédit de paiement 2005 : 404 000 €
- ↵ Montant des subventions attendues pour 2005 : 122 000 €
- ↵ Financement assuré par la CAGB en 2005 : 282 000 €

Il est prévu également une provision de crédits en investissement dans le cadre de la thématique « espaces naturels » pour 160 000 € en dépenses et 67 000 € en recettes, dont la forme de mobilisation est encore à définir.

Les projets en fonctionnement s'inscrivent dans différentes thématiques sous le chapitre 011 « charges à caractère général » qui comprend notamment les crédits d'études de fonctionnement et la communication :

- charte d'environnement : 50 000 €, affectés à la restitution au grand public des conclusions de l'étude et à l'édition de document d'information.
- énergie : 130 000 €, affectés en priorité à des études sur les contrats liés à l'alimentation des grosses chaufferies (Planoise, la Bouloie), à des formations et des appuis techniques aux communes.
- espaces naturels : 15 000 €, à titre de provision dans l'attente de la définition des modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en la matière.
- éducation à l'environnement : 50 000 €, sous forme de soutien à des événements particuliers liés à l'environnement notamment.
- diverses cotisations : 10 000 €, dans le cadre de partenariat avec des associations.

Les thématiques « Espaces naturels », « Charte d'environnement », « Éducation à l'environnement » et « énergie » pourront être cofinancées pour certaines actions. Ces aides sont estimées à 73 500 €.

En fonctionnement, il est proposé de reconduire le concours de fleurissement à un montant identique à celui de 2004 soit 30 000 € formation, communication et organisation de la remise des prix.

Proposition synthétique

- ↔ Total des dépenses d'investissement : 538 643,27 €
- ↔ Total des recettes d'investissement : 72 000,00 €
- ↔ Total des dépenses de fonctionnement : 376 200,00 €
- ↔ Total des recettes de fonctionnement : 18 400,00 €

↔ Besoin de financement global de la compétence : 824 443,27 €

Une AP-CP, n°04.6, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux de construction d'équipements fluviaux..

L'AP-CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2005 : voir point précédent.

- ↔ Montant du crédit de paiement 2005 : 523 643,27 €
- ↔ Montant des subventions attendues pour 2005 : 72 000,00 €
- ↔ Financement assuré par la CAGB en 2005 : 451 643,27 €

En investissement, il est proposé l'ouverture de crédits pour l'aménagement de circuits pédestres et de VTT pour 15 000 €.

Ces crédits sont complétés par 5 000 € en fonctionnement (accueil d'un stagiaire).

Les actions de fonctionnement (étude ONF), dans le cadre de cette opération, pourraient être financées à hauteur de 15 000 € par le CG25

Les subventions, fonds de concours et contributions :

- la contribution au syndicat mixte du musée des maisons comtoises a été corrigée à 200 00 € suite au vote du budget du syndicat. Il s'agit d'une contribution de fonctionnement (40 000 €) et d'une subvention d'investissement (160 000 €)
- une subvention de fonctionnement pour l'organisation d'animations sera versée à la SEM de la citadelle de Besançon pour 30 000 €.
- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera un financement à une étude sur l'aménagement d'un plan d'eau menée par la commune d'Osselle (24 500 € en 2005)

Les autres charges de gestion courante :

- les frais de gestion de la halte Saint Paul sont estimés à 21 000 €. Les recettes correspondant aux nuitées des plaisanciers sont proposées à 3 400 €.
- le partenariat avec GTF prend la forme d'une subvention pour l'observatoire du tourisme fluvial et d'une cotisation pour 3 200 €.
- le partenariat avec l'office du Tourisme de Besançon prend la forme de prestations de service assurées par l'OTSI pour 50 000 €.
- organisation de journées du patrimoine et autres animations s'intégreront dans les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine pour 15 000 €.
- une étude permettant de cerner les besoins en matière d'hébergement vert sera réalisée pour 15 000 €.
- par ailleurs, des crédits de communication propres à la compétence pour 12 500 € sont demandés (points i pour 7 500 €).

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : /
- ↵ Total des recettes d'investissement : /
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 360 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

↵ Besoin de financement global de la compétence : 360 000 €

La contribution de la CAGB augmente de 45%, soit 360 K€ en 2005 contre 248 843,98 €. Le montant de la contribution 2004 avait été réduit, lors de la décision modificative n° I du SM Scot, afin de la mettre en adéquation avec les besoins réels de financement de l'année.

Il est rappelé que désormais le remboursement par le SM Scot des prestations de logistique (locaux, moyens humains et techniques) est inscrit en recettes de fonctionnement de l'administration générale, en vis-à-vis des dépenses correspondantes.

AGENCE D'URBANISME

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : /
- ↵ Total des recettes d'investissement : /
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 350 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : /

↵ Besoin de financement global de la compétence : 350 000 €

La cotisation de la CAGB s'élève à 350.000 € au titre de 2005. Il est souligné que, dans les années à venir (période du PPIF 2005-2008) le montant moyen de la cotisation à l'AUDAB reprendra le rythme moyen de 400 000 € par an.

Proposition synthétique

- ↵ Total des dépenses d'investissement : /
- ↵ Total des recettes d'investissement : /
- ↵ Total des dépenses de fonctionnement : 10 385 000 €
- ↵ Total des recettes de fonctionnement : 9 329 999 €

- ↵ Besoin de financement global de la compétence : 1 055 001 €

Par délibération du 21 décembre 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé de renouveler le mécanisme de reversement de TEOM ou de REOM par les communes membres afin de faire financer par l'utilisateur et non les entreprises, via la taxe professionnelle, le traitement des déchets.

Les reversements en 2005 couvrent :

- 100% de la contribution appelée par le SYBERT au titre de frais de traitement par incinération
- 100% de la contribution appelée par le SYBERT au titre de frais de traitement par tri
- 70%, soit 14 € HT par habitant, de la contribution appelée par le SYBERT au titre du fonctionnement des déchetteries, du compostage et du fonctionnement de la collectivité SYBERT

Pour mémoire, le taux de TVA appliqué sur ces contributions dépend du poids relatif de la population bénéficiant du tri à la collecte, soit 5,5% pour les communes périphériques et 6,47% pour la ville de Besançon.

- ↵ Montant de la contribution au SYBERT : 10 385 000 € (estimation)
- ↵ Montant des reversements de TEOM/REOM : 9 329 999 €

Il est rappelé que désormais le remboursement par le SYBERT des prestations de logistique (locaux, moyens humains et techniques) est inscrit en recettes de fonctionnement de l'administration générale, en vis-à-vis des dépenses correspondantes.

f) Equilibre de la section d'investissement et recours à l'emprunt - Budget Principal

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :

- 15 495 381,79 € couverts par :
 - l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 7 372 795,67 €
 - un recours à l'emprunt prévisionnel de 8 122 586,12 €, dont 3 085 657,38 € de reports

IV. Présentation du budget annexe transport, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement

Commission n° 4 : TRANSPORTS (BUDGET ANNEXE)

Proposition synthétique

- ↪ Total des dépenses d'investissement : 4 943 578,61 € hors opérations d'ordre et frais financiers.
- ↪ Total des recettes d'investissement : 142 162,85 €
- ↪ Total des dépenses de fonctionnement : 33 762 280 € hors opérations d'ordre et frais financiers.
- ↪ Total des recettes de fonctionnement : 27 042 753,78 € hors subvention d'équilibre

- ↪ Besoin de financement global de la compétence : 11 520 941,98 €

Les dépenses d'investissements pour 4 943 578,61 € comprennent 1 199 918,61 € de reports. Les nouvelles mesures 2005 portent sur :

- le renouvellement de bus et l'achat de matériel embarqué pour 2 957 000 € hors reports
- le gros entretien de bâtiments pour 300 000 €
- l'achat de poteaux d'arrêt, d'abribus, d'équipements sanitaires et de bornes tempos pour 340 160 €
- l'acquisition d'outillages et d'oblitérateurs pour 96 500 €
- une provision pour des études pour 50 000 €

Hors les reports, l'ADEME apportera son concours financier à l'achat de bus au gaz (7 500 € par bus : 45 000 €)

En fonctionnement, le réseau GINKO repose sur deux modalités juridico-financières : une délégation de service public, en cours de renouvellement et de négociation sur la partie urbaine et des marchés d'affrètement sur la partie périurbaine. Malgré le changement de calcul de la nouvelle DSP, avec contraction des dépenses et des recettes quant auparavant les recettes appartenaient à l'autorité organisatrice des transports, le crédit budgétaire a été inscrit pour l'instant sans contraction :

- montant DSP : 27 572 280 €
- montant des marchés d'affrètement : 5 663 000 €.

Les autres charges de fonctionnement portent sur une provision pour des études d'exploitation pour 100 000 €, le versement de fonds de concours pour l'aménagement des carrefours du boulevard nord (200 000 €) et des frais divers de gestion, notamment l'entretien des poteaux et des bornes escamotables, le remboursement de versement transports à des organismes pour leur personnel logé ou transporté, la cotisation au GART,... pour 227 000 €.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe transports sont constituées "

- le versement transports, aujourd'hui au taux de 1,05% pour 15 698 078,78 €
- des recettes de billetterie et annexes (amendes, carnets de voyages,...) pour 8 116 000 €,
- la dotation globale de décentralisation (DGD) versée par l'Etat pour 257 000 €,
- la prestation de transports scolaires assurée pour le Conseil Général pour 2 851 000 €.
- des subventions à recevoir sur la gestion de Mobiligne et de la boutique transport de la part de la CRFC, du CG25 et de la SNCF.
- des recettes de gestion courante liées à la cession de matériels obsolètes.

Il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2004 sur la base d'une simulation de compte administratif ; le déficit d'investissement serait de 723 509,71€ et l'excédent de fonctionnement de 939 087,04 €.

Cet excédent doit, pour le moins, couvrir le déficit d'investissement constaté.

Il est proposé d'affecter 723 509,71 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement et d'affecter le solde en recettes de fonctionnement 215 577,33 €.

La section de fonctionnement du budget annexe transports nécessite, pour couvrir les dépenses de fonctionnement et dégager un autofinancement de 277 771,65 € venant compléter les dotations aux amortissements pour couvrir le remboursement en capital des emprunts, une subvention d'équilibre 9 700 000 € identique à celle réalisée en 2004.

a) Equilibre de la section d'investissement et recours à l'emprunt – Budget Annexe

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :

- 2 662 190,73 € couverts par :
 - l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 211 201,38 €
 - un recours à l'emprunt prévisionnel de 2 450 989,35 €, dont 1 117 540,46 € de reports

V. Rappel des capacités d'emprunt généré par la « non mobilisation » des années antérieures

Sur budget total	Prévision budgétaire	Réalisation	Montant théorique de recours à l'emprunt	Montant cumulé du recours théorique	Montant cumulé réel
2001 (hors transfert transport)	5,2	0	9	9	0
2002	9,3	1	9	18	1
2003	16,9	5,5	9	27	6,5
2004	20,9	11	10	37	17,5
2005 (BP)	10,6	10,6	10	47	28,1

Pour l'exercice 2005, l'hypothèse repose sur une réalisation à 100% du recours prévisionnel à l'emprunt.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le Budget Primitif 2005, le Budget Principal et le Budget Annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président

TABLEAU BP